

Préfecture
Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Bureau de l'Environnement
Affaire suivie par : Xavier SINNA
Tél. : 05.49.08.69.58
Adresse mail : xavier.sinna@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le **05 JUL. 2024**

Prise d'acte n° A6530

Monsieur le Directeur,

Par courriel du 01 juillet 2024, vous m'avez transmis un porter à connaissance relatif à deux modifications, de votre projet éolien autorisé sur la commune de Saint-Aubin-du-Plain.

Vous bénéficiez de l'arrêté préfectoral n° A6385 du 28 juin 2022 portant autorisation environnementale de créer et d'exploiter un parc composé de trois éoliennes (installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent) sur la commune de Saint-Aubin-du-Plain.

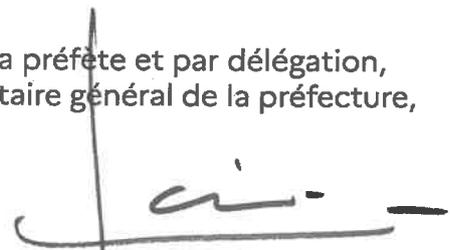
Les modifications annoncées portent sur :

- le déplacement d'environ 120 m vers l'Est d'une portion (longue d'environ 500 m) de la ligne électrique HTA gérée par GEREDIS voisine, passant actuellement à environ 76 m du mât du projet de E3, au lieu de l'enfouissement annoncé par le dossier de demande d'Autorisation environnementale. Cette évolution a été décidée par GEREDIS ;
- le coloris du poste de livraison.

Après examen par l'inspection des installations classées, les modifications apportées ne constituent pas un changement substantiel des éléments de votre dossier initial. En conséquence, **j'en prends acte**, conformément aux articles L181-14 et R181-46 du Code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,



Patrick VAUTIER

Société Parc Éolien Saint-Aubin-du-Plain
10 rue de Charles Brunellière
44 100 NANTES